

SÉANCE DU 28 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mr Fabrice PRADIER, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

Absent représenté : Mme Chantal GERENTES (représentée par Mr Alain VINCENT), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Natacha ROUX), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Fabien CHABANNES), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS).

Mr Fabrice PRADIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la dernière séance : Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 31 mars est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 1056 et de trois parcelles de terrain non bâties sises section A numéros 2178, 2179 et 2242 (1 Place des Puits – Le Mont)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 218 (5 Montée Saint Chaffre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 90 (23 Place des Sénecsterre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C 870 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section C numéro 871 (1 Montée de la Béate – Le Crouzet de Meyzoux)
- Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section A numéros 795 et 2203 (La Garenne)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Approbation des comptes administratifs 2021 et affectations définitives du résultat : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2021 pour le budget principal et les 6 budgets annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Photovoltaïque :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	3 434.59	70	Vente de produits	63 486.04
012	Charges de personnel	8 000.00	75	Autres produits gest° Cour.	0.00
65	Autres charges gest courante	0.49	77	Autres produits exception.	0.00
66	Charges financières	13 3320.62	002	Excédent reporté 2020	7 000.00
67	Charges exceptionnelles	7 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 538.00			
Total des dépenses		56 493.70	Total des recettes		63 486.04
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	31 027.93	040	Opérations d'ordre	24 538.00
21	Immobilisations en cours	0.00	1068	Affectation de résultat 2020	6 835.01
Total des dépenses		31 027.93	Total des recettes		31 373.01

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 13 992.34 Euros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 3 174.46 Euros

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	1 800.00	70	Produits de service	42 751.73
65	Charges diverses gest° cour.	0.33			
66	Charges financières	1 413.33	74	Dotations et subventions	0.00
042	Opérations d'ordre	309 818.66	75	Autres produits gest° courante	16 000.00
043	Op. d'ordre intérieur section	1 413.33	042	Opération d'ordre	249 345.88
002	Déficit reporté 2020	68 677.83	043	Op. d'ordre intérieur section	1 413.33
Total des dépenses		314 445.65	Total des recettes		309 510.94
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilées	26 666.68	16	Emprunts réalisés	0.00
040	Opérations d'ordre	249 345.88	040	Opérations d'ordre	309 818.66
001	Déficit reporté 2020	49 818.73			
Total des dépenses		276 012.54	Total des recettes		309 818.66

Solde cumulé de la section de fonctionnement : - 73 612.54 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 16 012.61 €uros

- **Budget Pôle Santé :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	22 162.74	70	Produits de services	15 390.43
012	Charges de personnel	5 000.00	74	Subvention communale	14 000.00
65	Autres charges gest° courante	0.00	75	Autres produits gest° courante	36 445.88
66	Charges financières	10 175.44			
67	Charges exceptionnelles	0.00			
Total des dépenses		37 338.18	Total des recettes		65 836.31
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	27 859.68	106	Affectation en réserves	29 957.40
21	Immobilisations corporelles	4 220.00			
001	Déficit reporté 2020	52 873.55			
Total des dépenses		32 079.68	Total des recettes		29 957.40

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 28 498.13 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 54 995.83 €uros

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	23 698.54	70	Vente de produits	144 679.78
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gest° cour.	7 939.30
65	Autres charges gest° courante	310.45	77	Produits exceptionnels	216.63
66	Charges financières	13 076.32	042	Opération d'ordre	44 408.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	002	Excédent reporté 2020	15 116.91
042	Opérations d'ordre	96 468.86			
Total des dépenses		158 554.17	Total des recettes		197 243.71
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	0.00	13	Subventions d'investissement.	48 171.31
21	Immobilisations corporelles	31 975.05	10	Dotations, fonds divers	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	040	Opérations d'ordre	96 468.86
16	Emprunts et dettes	19 331.71	001	Solde d'invest. reporté	111 027.19
040	Opérations d'ordre	40 408.00			

Total des dépenses	95 714.76	Total des recettes	144 640.17
---------------------------	------------------	---------------------------	-------------------

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 53 806.45 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 196 047.65 €uros

- **Budget Eau potable :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	12 058.77	70	Vente de produits	123 652.79
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autre produit gest° cour.	0.00
65	Autres charges gest° courante	16.58	77	Produits exceptionnels	0.20
014	Atténuation de produits	18 417.00	042	Opération d'ordre	7 501.00
66	Charges financières	4 329.43	002	Excédent reporté 2020	0.00
042	Opérations d'ordre	43 890.45			
Total des dépenses		103 712.33	Total des recettes		131 153.99
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	1 860.00	13	Subv. d'investissements	3 950.00
21	Immobilisations corporelles	21 199.90	10	Dotations, fonds divers	16 831.72
23	Immobilisations en cours	0.00	16	Emprunts	0.00
16	Emprunts et dettes	16 092.92	040	Opérations d'ordre	43 890.45
040	Opérations d'ordre	7 501.00	001	Excédent reporté 2020	83 772.80
Total des dépenses		46 653.82	Total des recettes		64 672.17

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 27 441.76 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 101 791.15 €uros

- **Budget Réseau de chaleur :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	0.00	70	Vente de produits	0.00
012	Charges de personnel	0.00	74	Produits d'exploitation	0.00
65	Autres charges gest° courante	0.00	77	Produits exceptionnels	0.00
66	Charges financières	0.00	002	Excédent reporté 2020	0.00
042	Opérations d'ordre	0.00			
Total des dépenses		0.00	Total des recettes		0.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	9 600.00	13	Subv. d'investissements	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	10	Dotations, fonds divers	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	1687	Avances à rembourser	20 000.00
16	Emprunts et dettes	0.00	040	Opérations d'ordre	0.00
Total des dépenses		9 600.00	Total des recettes		20 000.00

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 0.00 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 10 400.00 €uros

- **Budget Principal :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	518 181.47	70	Vente de produits	152 165.23
012	Charges de personnel	528 761.79	73	Impôts et taxes	885 678.33
014	Atténuation de produits	42 751.00	74	Dotations et participations	871 510.70
65	Autres charges gestion Courante	212 689.62	75	Autres produits gestion Courante	91 528.31
66	Charges financières	48 862.43	77	Produits exceptionnels	155 537.45

67	Charges exceptionnelles	690.00	013	Atténuations de charges	2 821.26
042	Opérations d'ordre	163 555.16	042	Opérations d'ordre	39 983.92
68	Dotations aux provisions	0.00			
Total des dépenses		1 515 491.47	Total des recettes		2 199 225.20
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	28 500.00	13	Subventions d'investissement	270 741.13
204	Subventions d'équip. versées	2 744.00	10	Dotations, fonds divers	658 374.48
21	Immobilisations corporelles	1 031 147.36	23	Immobilisations en cours	0.00
23	Immobilisations en cours	61 744.45	16	Emprunts réalisés	400 000.02
27	Immobilisations financières	20 000.00	040	Opérations d'ordre	163 555.16
16	Emprunts et dettes	188 212.27	041	Opérations patrimoniales	0.00
040	Opérations d'ordre	39 983.92			
041	Opérations patrimoniales	0.00			
10	Reversement taxe aménagement	0.00			
001	Déficit reporté 2020	270 760.90			
Total des dépenses		1 372 332.00	Total des recettes		1 492 670.79

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 683 733.73 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 150 422.11 €uros

Après présentation des comptes administratifs des divers budgets, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Alain GALLAND qui fait procéder au vote :

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Compte Administratif du Budget Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Pôle santé à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Lotissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Eau potable à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Assainissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Réseau de Chaleur à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Principal à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Approbation des comptes de gestion dressés par le Receveur municipal : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021 qui sont totalement identiques aux comptes administratifs présentés ci-avant. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion présentés pour le budget principal et les budgets annexes Eau, Assainissement, Lotissement, Photovoltaïque, Pole Santé et Réseau de chaleur.

Aménagement de la Place du Vallat – Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu pour l'aménagement de la place du Vallat et que l'emprise du projet ayant été augmentée, le coût de l'opération a lui aussi été revu à la hausse. Il y a donc lieu d'approuver un avenant au contrat de maîtrise correspondant au coût réel du projet. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 57 682.13 € HT supplémentaires.

Mr le Maire indique également qu'il faudra certainement envisager une extension des réseaux dans les mois à venir, ceci car un réseau séparatif sera installé dans la partie rénovée, qu'un réseau séparatif existe aussi rue de la Conque, mais que la zone d'une centaine de mètres située entre ces deux secteurs ne comportera qu'un réseau unitaire étant donné que sa rénovation n'est pas prévue. La question devra donc être abordée ultérieurement.

Traitement des boues de la station d'épuration du bourg : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les divers débats qui ont eu lieu lors de précédentes séances concernant les modalités de gestion des boues de la station d'épuration du bourg. Il rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de curer les bassins de la station d'épuration car ils sont presque pleins, que le mode de gestion des boues a évolué ces derniers temps en raison du COVID 19 et qu'il n'est pas possible d'épandre directement les boues, comme cela avait été initialement prévu. Compte tenu des difficultés à mettre en pratique cette réglementation, la possibilité de composter les boues de 2 des 4 casiers avait été évoquée et des analyses ont par conséquent été réalisées afin de s'assurer qu'aucune pollution aux métaux lourds n'interdisait le recours à cette solution. Ces dernières s'étant avérées négatives, la solution a donc été validée et un devis a été demandé. Monsieur le Maire présente donc ce dernier. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SUEZ pour un montant de 31 255.56 € HT et autorise Mr le Maire à lancer ces travaux.

Grosses réparations sur la canalisation principale – approbation d'un devis : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une fuite importante avait été décelée sur l'adduction principale du captage de Châteauneuf servant à alimenter les deux réservoirs du bourg. Il indique que cette fuite se situe en terrain privé et qu'une intervention rapide est nécessaire afin d'éviter une rupture de la canalisation et de l'approvisionnement. Il ajoute que les travaux s'avèrent complexe en raison de la proximité d'une maison d'habitation aux abords de la canalisation et également en raison de la topographie du terrain à cet endroit. L'emplacement actuel de la canalisation devra donc être modifié afin de pouvoir sécuriser cette maison et une convention d'autorisation de travaux et de servitude devra être signée avec le propriétaire de la parcelle. Il présente le devis pour cette opération. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise SARL EYRAUD pour un montant de 9 468 € HT et autorise Mr le Maire à lancer ces travaux et à signer une convention avec le propriétaire de la parcelle.

Réfection des voûtes de la salle d'exposition : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affaire judiciaire en cours actuellement concernant les désordres constatés consécutivement à l'aménagement des bâtiments conventuels. Il précise que la solution retenue par le maître d'œuvre consistera en l'intégration d'une structure métallique sous les planchers afin de rigidifier et de consolider l'ensemble du bâtiment. Deux tranches de travaux ont été prévues : la première concernera la salle d'exposition et fera l'objet d'une tranche ferme, tandis que la seconde concernant la bibliothèque sera en tranche conditionnelle car elle n'est pas incluse dans l'affaire judiciaire en cours. Il présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif du maître d'œuvre et le dossier de consultation des entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre, lequel peut se résumer ainsi :
 - o Lot 1 (Maçonnerie, pierre de taille) :
 - Tranche 1 : Salle d'exposition avec une option concernant la mise en place de tirants filetés et d'ancres en fer forgé
 - Tranche 2 : Bibliothèque
 - o Lot 2 (Ossature et charpente métallique) :
 - Tranche 1 : Salle d'exposition
 - Tranche 2 : Bibliothèque
 - o Lot 3 (Plancher et menuiseries bois) :
 - Tranche 1 : Salle d'exposition avec une option pour la réfection du parquet en chêne
 - Tranche 2 : Bibliothèque avec une option pour la réfection du parquet en chêne et une option pour la réfection à neuf du parquet du grand couloir au R+1
- Approuve l'estimatif du maître d'œuvre pour un montant de 545 618.12 € HT pour la tranche ferme et 391 948.12 € HT pour la deuxième conditionnelle.
- Approuve le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux et autorise Mr le Maire à lancer l'appel d'offres correspondants.

Aménagement d'un réseau de chaleur - Lancement procédure de consultation pour Délégation de Service

Public : Monsieur le Maire rappelle les débats qui ont eu lieu lors de précédentes séances et les trois options concernant le devenir du réseau de chaleur : la recherche de subventions tout d'abord pouvant permettre de financer les investissements liés au réseau ; l'abandon de la régie ensuite et la mise en place d'un autre montage juridique permettant de prendre en charge les investissements ; l'abandon du projet enfin.

Monsieur le Maire confirme au Conseil qu'après vérification, les subventions possibles sont désormais trop réduites pour garantir un prix de vente de la chaleur acceptable. La mise en place d'une Délégation de Service Public de type Concession par laquelle le délégataire prendrait en charge la totalité des investissements réalisés pour les réseaux constitue donc la seule option possible pour mener à bien ce projet. Il rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Les délégations de service public doivent être soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes. Dans l cas présent, c'est donc le délégataire qui vendrait la chaleur à la commune pour ses bâtiments ainsi qu'aux propriétaires privés pour leurs habitations, qui réaliserait la facturation et qui encaisserait les recettes. Il porterait entièrement la responsabilité du fonctionnement de ce service et aurait la possibilité, s'il le souhaite, de rechercher de nouveaux abonnés au réseau. Mr le Maire indique aussi que le déléguant a un droit de regard sur le fonctionnement du réseau, que l'évolution des tarifs est encadrée par des règles précises et que les délégataires doivent présenter leur comptes chaque année au déléguant. Comme cela avait été souhaité, la question de l'approvisionnement local peut aussi être mentionnée dans le cahier des charges de l'appel d'offres, au même titre que le rendement des chaudières. Il ajoute qu'une extension pourrait aussi être envisagée vers d'autres rues qui vont être réhabilitées dans le cadre du projet de la Place du Vallat, puis dans un second temps grâce à l'installation d'une chaudière modulaire sur le parking de l'OPAC. Des évolutions techniques pourraient aussi être proposées par le délégataire et le changement des chaudières devrait aussi être planifié. Sur ce dernier point, il semble souhaitable, pour faire baisser le prix de vente de la chaleur, de proposer une mise à disposition des installations de chauffage actuelles. Mr le Maire termine en indiquant que le périmètre retenu pour cette délégation pourrait permettre à l'avenir à d'autres projets de voir le jour dans le centre-bourg.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire en date du 12 avril 2022, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public de type Concession pour la gestion et l'exploitation du service chargé du réseau de chaleur ;
- Approuve la durée de la délégation de service fixée à 16 ans, dont une année de travaux, à compter de la notification du contrat au titulaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure d'appel à candidatures proprement dite.

Commission délégation de Service Public – nomination des membres : Monsieur le Maire rappelle qu'une commission de délégation de service public a été créée lors d'une précédente séance du Conseil. Elle doit intervenir à deux reprises : une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de la procédure. Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission de délégation de service public est composée, pour les communes de moins de 3500 habitants, par le Maire ou son représentant, Président, et par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une seule liste est présentée pour la composition de cette commission. En conséquence, et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé immédiatement à la nomination des membres dans l'ordre de présentation de la liste :

Président : Alain GALLAND

Membres titulaires : Patrick ROCHE, Chantal GERENTES, Fabrice PRADIER

Membres suppléants : Marie ROCHE, Angèle CROZET, Fabien CHABANNES

Monsieur le Maire propose également de nommer Madame Carole VAGANAY, membre à voix consultative de cette commission, pour sa compétence en matière de réseau de chaleur.

Renouvellement de la ligne de trésorerie : Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie d'une durée d'un an d'un montant de 300 000 €. Elle permet de faciliter l'exécution budgétaire, de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et

d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 Euros auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0.99 % pour une durée d'un an. En application de la réglementation, le Conseil Municipal prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire, d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie, et de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés. Le Conseil Municipal confère ensuite à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, toutes délégations utiles pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Contraction d'un prêt bancaire – Investissements 2022/2023 : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets de travaux en cours et les investissements à venir pour les années 2022 et 2023. Compte tenu du contexte actuel et des hausses attendues sur un certain nombre de chantiers en cours ou en passe de débiter, compte tenu aussi des hausses annoncées des taux d'intérêt dans les mois à venir, il indique qu'il est souhaitable de prévoir un emprunt à moyen terme pour faire face aux dépenses liées à ces projets. Il présente les offres reçues pour un prêt d'un montant de 600 000 € sur 15 ou 20 ans, et précise qu'un abandon de solde pourra être décidé s'il n'est pas nécessaire de mobiliser l'intégralité du prêt. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'offre du Crédit Mutuel pour un prêt de 600 000 € sur 15 ans à échéances trimestrielles avec capital constant au taux fixe de 1.20 % pour un montant total d'intérêts de 54 900.12 € pour la durée du prêt et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives et à inscrire les sommes nécessaires au budget primitif.

Signature d'un bail à ferme – La Prada : Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années un exploitant agricole entretient la parcelle de terrain communal située à la Prada. Cette location n'avait été contractualisée en son temps que par une convention d'occupation du terrain. L'exploitant actuel partant à la retraite, son fils souhaite exploiter la parcelle et régulariser la situation en signant avec la commune un contrat de bail à ferme d'une durée de 9 années. Mr le Maire indique qu'une évaluation a été faite par les services de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire et que le montant du fermage au jour de la signature du bail a été défini. Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de convention puis souhaite qu'un article soit inséré dans le document indiquant que la commune pourra utiliser ce terrain lors de manifestations ponctuelles, après accord du preneur comme c'est le cas actuellement, et pourrait récupérer une partie de la parcelle si un projet d'intérêt collectif voyait le jour. Après délibération, le Conseil approuve donc le projet de contrat de bail à ferme présenté pour la location de la parcelle cadastrée section AB Numéro 462 et autorise Mr le Maire à le signer avec l'exploitant agricole en place.

Lotissement La Garenne – projet de convention de lotissement : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un lotisseur privé souhaite aménager un terrain situé à la Garenne en vue de la construction et de la vente de maisons (parcelles A 2203 et 795). Il a déposé du reste un permis d'aménager pour la réalisation de son projet. Comme ce fut le cas pour d'autres lotissements, l'acquéreur souhaiterait rétrocéder à la commune les équipements communs du futur lotissement (voirie, espaces verts, réseaux humides) à titre gratuit, et ce, au terme de la période de parfait achèvement des équipements précités et du terme du gros œuvre des constructions, et au plus tard dix ans après la date de signature de la présente convention. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention présentée et autorise Mr le Maire à la signer avec le lotisseur.

Projet de mise aux normes de la signalétique du Bourg : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opération portée par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche concernant la mise en place d'une signalétique d'information locale homogène conforme à la réglementation et à la charte graphique du Parc. Il indique qu'une étude va être conduite afin de définir les besoins. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette opération et décide de déposer un dossier « Coup de Pousse » auprès du PNR afin de pouvoir

éventuellement bénéficiaire d'une subvention. Il autorise par conséquent Mr le Maire à signer les documents correspondants.

Adhésion au service d'Ingénierie du Département de la Haute-Loire : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, une agence départementale au service des communes et leurs groupements, dénommée l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire. Cette agence, qui serait créée sous la forme d'un établissement Public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales, aux EPCI et aux syndicats mixtes du département de la Haute-Loire adhérents qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines suivants :

- Assainissement collectif ;
- Alimentation en eau potable ;
- Protection de la ressource en eau ;
- Gestion des eaux pluviales ;
- Défense extérieure contre l'incendie ;
- Qualité des eaux superficielles ;
- Profil des eaux de baignade ;
- Aménagements (espaces publics, projets urbains, etc...) ;
- Voirie et ouvrages d'art ;
- Construction, réhabilitation, extension d'équipements publics (mairie, établissements d'enseignements ou périscolaires, équipements sportifs et culturels, équipements touristiques, aires de covoiturages, etc..) ;
- Equipements ou stratégies touristiques ;
- Informatique sous l'angle sécurité des systèmes d'information (configuration des infrastructures, système d'exploitation, logiciels standards utilisés, conditions de sécurité d'accès aux applications, sécurité internet, politiques de sauvegarde et d'archivage).

La création de cette structure doit ainsi permettre de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les projets de statuts de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire joints en annexe ;
- D'adhérer audit établissement ;
- D'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève, au lancement de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire à 300 Euros pour notre strate démographique ;
- Désigne le Maire pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Tirage des jurés d'assises : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que comme chaque année, le Conseil Municipal doit procéder au tirage au sort de 6 personnes susceptibles de siéger au tribunal correctionnel du Puy-en-Velay. Le Conseil Municipal procède donc à ce tirage au sort d'après la liste électorale.

Questions diverses :

Subvention aire de covoiturage : Mr le Maire indique que la Région a alloué une subvention de 14880 € pour l'aire de covoiturage.

Mise en place d'une tyrolienne au Viaduc de la Recoumène : Mr le Maire informe le Conseil que les travaux d'installation d'une tyrolienne aux alentours du Viaduc sont en cours. Cette nouvelle activité devrait attirer de nombreux visiteurs. Par ailleurs, des drones ayant heurté à plusieurs reprises le câble installé, Mr le Maire

propose d'interdire le survol à faible altitude de cette zone. Il ajoute que les travaux de sécurisation vont débuter sous peu et devraient se terminer en septembre. Pour des raisons de sécurité, l'édifice sera fermé à la circulation pendant la durée du chantier, et ce, après la marche de la Trancévénole qui aura lieu début juin.

Demande de garde atypique pour les enfants : Mr le Maire évoque les problèmes rencontrés par certains parents ayant des horaires atypiques pour trouver des modes de garde adaptés pour leur enfant. Mme ROUX indique qu'un organisme extérieur à la commune propose des prestations pour ce type de garde et que les parents peuvent bénéficier de crédits d'impôts.

Demande d'utilisation du domaine public pour installation d'une terrasse : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande des exploitants de l'ancien gîte municipal qui souhaitent installer une terrasse sur le trottoir. Cette demande n'ayant pu être satisfaite pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, il avait été décidé de demander aux locataires des garages voisins d'utiliser l'espace situé devant. Cette solution semble envisageable et il incombera aux différentes parties de trouver un accord de gré à gré.

Dates diverses :

Marché aux plantes le dimanche 22 mai

Commission homologation Petites Cités de Caractère le 10 juin de 9 h à 12 heures

Prochain Conseil Municipal le jeudi 2 juin 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.